



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE



UNION AFRICAINE

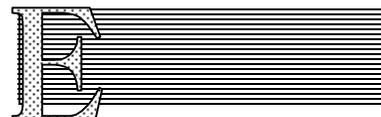


BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Réunion régionale africaine de consultation
sur les objectifs de développement

Réunion ministérielle

Addis-Abeba, Éthiopie
4 et 5 novembre 2013



Distr. générale

E/ECA/SDG/Inf.4
9 septembre 2013

Français
Original: anglais

Indications relatives à la concertation politique de haut niveau

4 novembre 2013

I. HISTORIQUE

1. La définition d'objectifs de développement durable (ODD) est au nombre des engagements essentiels convenus à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012. Les participants à la Conférence Rio+20 avaient reconnu l'utilité que pouvaient avoir des ODD pour la poursuite d'une action ciblée et cohérente en faveur du développement durable. Ils avaient souligné qu'ils devraient tenir compte, de manière équilibrée, des trois volets du développement durable et des liens qui existent entre eux. Ils avaient reconnu aussi l'importance et l'utilité d'un ensemble d'ODD qui tiendraient notamment compte de la différence de contexte, des ressources et des priorités de chaque pays, s'appuieraient sur les engagements déjà pris, et contribueraient à la mise en œuvre intégrale des textes issus des grandes réunions au sommet consacrées aux questions économiques, sociales et environnementales. Les participants avaient souligné en outre qu'ils devraient être conformes et intégrés au programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'après-2015.

2. Les participants à la Conférence Rio+20 avaient décidé de mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale devant être adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est ainsi que cette dernière a créé, le 22 janvier 2013, son Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable, composé de 30 représentants présentés par les États membres des cinq groupes régionaux de l'ONU. Le Groupe de travail est coprésidé par le Kenya et la Hongrie. Les États membres ont décidé d'utiliser un système de représentation géographique, qui fait que la plupart des sièges du Groupe de travail sont occupés par plusieurs pays ayant les mêmes vues. Les membres africains du Groupe de travail sont les suivants: Algérie/Égypte/Maroc/Tunisie, Ghana, Bénin, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Congo et Zambie/Zimbabwe. Le Groupe de travail soumettra une proposition d'objectifs de développement durable à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen et suite à donner.

3. En activité complémentaire de la Conférence Rio+20, la réunion d'application régionale africaine s'est tenue en novembre 2012. Les participants ont débattu des principales décisions de la Conférence et de leurs incidences pour l'Afrique et ont adopté le Document final de la Réunion d'application régionale africaine, qui représente la contribution collective de l'Afrique aux processus de suivi de la Conférence Rio+20, y compris en ce qui concerne les objectifs de développement durable. À ce propos, les participants ont convenu qu'il fallait, pour définir les objectifs de développement durable avec les indicateurs et les cibles correspondants, procéder en consultations effectives parties de la base. Elle a convenu également que les objectifs, les cibles et les indicateurs devraient procéder entre autres des résultats du Processus africain consacré au programme de développement pour l'après-2015.

4. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé conjointement des consultations sous-régionales et régionales portant sur le programme de développement pour l'après-2015 en Afrique. Ces consultations ont eu lieu à Accra en novembre 2011, à Mombasa en octobre 2012, à Dakar en décembre 2012 et à Hammamet (Tunisie) en mars 2013. La consultation régionale de Hammamet a notamment eu pour objet de déterminer les priorités de l'Afrique pour le programme de développement pour l'après-2015, d'identifier les facilitateurs et les facteurs critiques de succès de ce programme et d'aligner les priorités de l'après-2015 sur les autres

programmes et priorités de développement, dont Rio+20 et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La réunion a adopté un document final où il était convenu que le programme de développement pour l'après-2015 engloberait les résultats de la Conférence Rio+20 et des initiatives prises à l'échelle de l'Afrique, ainsi que les textes issus des consultations nationales et régionales et des forums des Nations Unies, dont *Twenty years since the International Conference on Population and Development (ICPD+20)* [La Conférence internationale sur la population et le développement: vingt ans après].

5. Les participants à la sixième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de la CUA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, tenue en mars 2013, ont débattu du programme de développement pour l'après-2015 et de la mise en œuvre en Afrique des textes adoptés à la Conférence Rio+20. Dans la Déclaration ministérielle adoptée à cette réunion, les Ministres ont entre autres demandé instamment que des mesures soient prises pour faire rapidement converger le programme de développement pour l'après-2015 et les processus de suivi de Rio+20, en particulier les ODD, afin de garantir un programme de développement des Nations Unies suivant l'initiative « Unis dans l'action ». Ils ont également demandé à la CEA, à la CUA et à la BAD de faire en sorte que les priorités de l'Afrique définies grâce aux consultations menées dans la région à propos du programme de développement pour l'après-2015 soient bien reflétées dans les objectifs de développement durable et le programme en cours d'élaboration.

Réunion de consultation régionale africaine sur les ODD

6. C'est dans ce contexte que la CEA organise, conjointement avec la CUA et la BAD, la Réunion de consultation régionale africaine sur les ODD. Les principaux objectifs de la Réunion sont les suivants:

- i) Donner l'occasion aux pays d'Afrique d'identifier et de définir les priorités et les buts de développement durable de la région et d'arriver à un consensus, en tenant compte des résultats des consultations africaines sur le programme de développement pour l'après-2015;
- ii) Préparer l'Afrique à parler d'une même voix énergique pour définir des ODD en prise sur ses priorités de développement durable et ses aspirations et à rallier l'appui international voulu.

7. La Réunion comportera deux volets, une réunion d'experts du 31 octobre au 2 novembre, et une réunion ministérielle les 4 et 5 novembre 2013.

8. Le 4 novembre 2013 aura lieu une concertation politique de haut niveau: il s'agira d'une séance interactive ayant pour but de réunir un consensus et de définir des orientations politiques de haut niveau sur les thèmes suivants:

- Le programme de développement pour l'après-2015 et les priorités de développement durable de l'Afrique;
- Une convergence renforcée entre le programme de développement pour l'après-2015 et la définition des ODD;

- Des stratégies garantissant que les priorités de l'Afrique sont exposées et négociées efficacement au niveau mondial.

II. MODALITÉS DE LA CONCERTATION POLITIQUE DE HAUT NIVEAU

9. La concertation politique ministérielle sera centrée sur les trois questions thématiques indiquées plus haut.
10. L'animateur résumera les thèmes de discussion, présentera les intervenants et dirigera les délibérations.
11. Ensuite sera ouvert un débat général entre représentants des différentes parties prenantes.
12. L'animateur récapitulera ensuite les principaux messages et recommandations concernant les politiques.

III. PRINCIPES DIRECTEURS

Principes directeurs à l'intention de l'animateur

13. L'animateur:
 - a) Introduira l'objectif et les thèmes;
 - b) Présentera les intervenants;
 - c) Veillera à ce que les intervenants ne dépassent pas le temps imparti;
 - d) Facilitera les interventions depuis la salle tout en veillant à ce qu'elles soient pertinentes;
 - e) Récapitulera les principaux messages et recommandations concernant les politiques.

Principes directeurs à l'intention des intervenants

14. Vingt minutes sont affectées à la déclaration liminaire, chaque ministre disposera ensuite de 10 minutes pour intervenir sur les différents thèmes. Les représentants des parlementaires, des grands groupes, du secteur privé et des partenaires de développement disposeront de cinq minutes chacun.

Principes directeurs à l'intention des membres du secrétariat chargés de prendre des notes

15. Les personnes chargées de prendre des notes auront à communiquer un rapport sous forme électronique, comportant les informations suivantes:

- a) Intitulé de la séance;
- b) Lieu et heure;
- c) Nom, titre et organisation des intervenants.

16. Les rapports devront porter sur les points ci-après:

- a) Résumé des principales idées exprimées durant les exposés et les débats;
- b) Principaux points de consensus;
- c) Principaux points controversés, avec un aperçu des points de vue divergents;
- d) Principales recommandations et messages de politiques issus des interventions et des débats;
- e) Récapitulation formulée par l'animateur.

IV. EMPLOI DU TEMPS

17. La table ronde sera organisée comme suit:

Lundi 4 novembre 2013

14h30 – 16h30 Concertation politique de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable

- Déclaration liminaire sur les trois thèmes de la concertation
- Interventions des trois ministres représentant les piliers économique, social et environnemental du développement durable
- Interventions des représentants des parlementaires, des grands groupes, du secteur privé et des partenaires de développement, dont la CUA, la CEA et la BAD.

16h30 – 16h45 *Pause*

16h45 – 18 heures Concertation politique de haut niveau (*suite*)

- Débat général
- Synthèse récapitulative de l'animateur

V. ANIMATEUR ET INTERVENANTS

18. La liste sera distribuée lors de la réunion